



**Procès-verbal de la réunion du conseil  
23 avril 2025 à 18 h 00**

Réunion ordinaire du conseil tenue dans la salle du conseil de la Municipalité rurale de Sainte-Anne au 395, chemin Traverse le 23 avril 2025.

**OUVERTURE DE LA RÉUNION 18 h 00**

Le préfet Richard Pelletier ouvre la séance à 09 h 00 en rappelant que nous sommes situés sur les terres du Traité n° 1, les terres traditionnelles des Anishinaabe, des Cris, des Oji-Cris, des Dakota et des Dénés, et le lieu de naissance de la Nation Métisse.

**PRÉSENCES**

CONSEILLER	PRÉSENT	ABSENT
RICHARD PELLETIER, PRÉFET	X	
SARAH NORMANDEAU, QUARTIER 1	X	
KYLE WACZKO, QUARTIER 2	X	
PATRICK STOLWYK, QUARTIER 3	X	
BRAD INGLES, QUARTIER 4	X	
ROBERT SARRASIN, QUARTIER 5	X	
RANDY EROS, QUARTIER 6	X	

Étaient également présents :

Shelley Jensen, directrice générale  
Nadine Vielfaure, agente législative  
Tiana Bohémier, directrice des finances

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2025-141

conseillère Normandeau

conseiller Waczko

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 23 avril 2025 soit adopté tel qu'il a été distribué et amendé pour inclure :

- réunion avec le député provincial Bob Lagassé
- affaires en phase préliminaire - à huis clos

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

2025-142

conseillère Normandeau

conseiller Waczko

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 9 avril 2025 soit adopté tel que distribué.

**ADOPTÉE**

## **FINANCES**

### **Liste des chèques**

2025-143

conseiller Eros

conseiller Waczko

IL EST RÉSOLU QUE les chèques numérotés 20250127 à 20250145 et les transferts électroniques de fonds numérotés 202500347 à 202500394 (inclusivement) pour la somme de 126 791,52 \$ soient approuvés pour paiement.

**ADOPTÉE**

## **RAPPORTS DES DÉLÉGUÉS MUNICIPAUX**

Club communautaire de Richer - Comité des loisirs de Richer - AGA - 9 avril 2025

Congrès printanier de l'AMM - du 14 au 16 avril 2025

invitation à la journée portes ouvertes de STARS - 16 avril 2025

Comité culturel de Sainte-Anne - AGA - 22 avril 2025

**AFFAIRES EN COURS** - Aucune.

**AVIS DE MOTION/PÉTITIONS** - Aucun.

**PROCÈS-VERBAUX ET QUESTIONS DES COMITÉS** - Aucun.

### **DÉLÉGATION(S) - 18 h 15**

Reporté à l'heure prévue pour les délégations.

### **AUDIENCES - 18 h 30**

Reporté à l'heure prévue pour les audiences.

### **19 h - audience publique sur le plan financier**

Reporté à l'heure prévue pour les audiences.

**RAPPORTS DES DIRECTEURS DE SERVICES** - Aucun.

## **ARRÊTÉS**

Reporté jusqu'à la fin de l'audition publique sur le plan financier 2025.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

### **Association des coordinateurs municipaux d'urgence du Manitoba - congrès 2025**

Reçu à titre d'information.

### **Protocole d'entente du CMRE**

2025-144

conseiller Sarrasin

conseiller Stolwyk

ATTENDU QUE les municipalités membres du Sud-Est du Manitoba ont formé le Comité municipal régional d'Eastman - sous-comité du Sud pour relever et partager les défis et les occasions qui se présentent à elles;

ATTENDU QU'un projet de protocole d'entente a été élaboré pour formaliser la collaboration entre les municipalités partenaires dans le but de promouvoir la croissance régionale, d'améliorer la qualité de vie et d'assurer un développement durable par le biais d'initiatives partagées et d'actions conjointes;

ATTENDU QUE le protocole d'entente reflète l'engagement des municipalités partenaires à améliorer l'infrastructure, à protéger les soins de santé, à favoriser la prospérité économique et à défendre la culture et l'identité uniques du sud-est du Manitoba;

ATTENDU QUE la coopération régionale est reconnue comme essentielle pour atteindre des objectifs communs et répondre aux besoins évolutifs de nos communautés;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil de la M. R. de Sainte-Anne adopte et appuie le protocole d'entente du Comité municipal régional d'Eastman - sous-comité du Sud tel que présenté;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE la M. R. de Sainte-Anne s'engage à collaborer avec les municipalités partenaires dans le cadre du protocole d'entente afin de faire progresser les buts et objectifs communs qui y sont énoncés.

**ADOPTÉE**

### **Calendrier des réunions de mai 2025**

Reçu à titre d'information.

### **DÉLÉGATION(S)**

À 18 h 15, Marie-Rose Markmann a fait part au conseil de ses préoccupations concernant le Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI), la Partners for Climate Protection et la Local Governments for Sustainability, ainsi que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et leurs divers programmes.

Le Conseil a suspendu la délégation à 18 h 30 pour procéder aux audiences publiques prévues, invitant la délégation à reprendre sa présentation à leur suite.

### **AUDIENCES - 18 h 30**

La directrice générale a examiné les procédures relatives aux audiences publiques et a confirmé que les exigences d'avis de la *Loi sur l'aménagement du territoire* ont été respectées pour toutes les audiences inscrites à l'ordre du jour de la réunion du conseil du 23 avril 2025.

### **Ordre de voirie n° 01-25 - lotissement n° 4175-24-8998 - Allée du Commerce - Owen Reimer 2025-145**

conseiller Sarrasin

conseiller Stolwyk

IL EST RÉSOLU QUE le conseil suspende cette réunion ordinaire et passe à l'audience publique pour l'ordre de voirie n° 01-25, concernant l'ouverture proposée d'un nouveau chemin public nommé Allée du Commerce Lane, dans le cadre du dossier de lotissement n° 4175-24-8998, proposant de créer douze (12) lots commerciaux (10 nouveaux lots) à partir de la zone actuelle de 24,58 acres détenue sous les numéros de certificat de titre 2397016/1 et 3233532/1, étant des parties des lots riverains 23 et 24 de la paroisse de Sainte-Anne, y compris les parcelles 1 et 2 du plan 9728 B. T. F. W., dans un secteur zoné « Autoroute Commercial »; à 18 h 31.

**ADOPTÉE**

Le rapport du Service de l'aménagement communautaire et régional de la province du Manitoba, daté du 19 mars 2025, a été remis au conseil.

Le demandeur, Owen Reimer, a présenté un exposé à l'appui de la proposition.

Robert Saindon, chef des pompiers de la Ville de Sainte-Anne, a fait part de ses préoccupations concernant l'accès aux services d'urgence et les incidences potentielles sur la sécurité publique en raison de l'augmentation de la circulation et de l'accès routier limité.

John Desrochers, Responsable de la mise en valeur pour la Ville de Sainte-Anne, a soumis des commentaires écrits au nom de la Ville, s'opposant au dossier de lotissement n° 4175-24-8998.

Aucun autre membre du public n'a fait de présentation concernant la proposition.

**FIN DE L'AUDIENCE - OV n° 01-25 - LT n° 4175-24-8998 - Allée du Commerce Lane - Owen Reimer**

2025-146

conseiller Ingles

conseiller Eros

IL EST RÉSOLU QUE l'audience publique relative à l'ordre de voirie n° 01-25 concernant le dossier de lotissement n° 4175-24-8998 soit close et que cette réunion reprenne en séance ordinaire à 18 h 50.

**ADOPTÉE**

**DÉLÉGATION(S) (suite)**

À 18 h 50, Marie-Rose Markmann poursuit ses préoccupations concernant le Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI), la Partners for Climate Protection et la Local Governments for Sustainability, ainsi que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et leurs divers programmes.

**19 h - audience publique sur le plan financier**

2025-147

conseiller Sarrasin

conseiller Ingles

IL EST RÉSOLU QUE le conseil suspende cette réunion ordinaire et passe à l'audience publique à 19 h 01, pour le plan financier 2025.

**ADOPTÉE**

La directrice des finances de la M. R. de Sainte-Anne, Tiana Bohémier, a présenté le plan financier 2025.

Dan Guetre a demandé des éclaircissements sur différents points et a posé des questions au conseil concernant le plan financier 2025.

**HORS AUDIENCE - plan financier**

2025-148

conseiller Ingles

conseiller Stolwyk

IL EST RÉSOLU QUE l'audience pour le plan financier 2025 soit close à 20 h 02 et que la réunion reprenne en séance ordinaire

**ADOPTÉE**

À 20 h 02, le conseil suspend sa séance jusqu'à 20 h 08.

**AUDIENCES (suite)**

**Décision de l'audience - OV n° 01-25 - LT n° 4175-24-8998 - Allée du Commerce Lane - Owen Reimer**

2025-149

conseiller Ingles

conseiller Sarrasin

ATTENDU QU'une audience publique a été tenue pour l'ordre de voirie n° 01-25, en relation avec le dossier de lotissement n° 4175-24-8998, proposant de créer douze (12) lots commerciaux (10 nouveaux lots) à partir du bien-fonds actuel de 24,58 acres détenu sous les certificats de titre n° 2397016/1 et n° 3233532/1, étant des parties des lots riverains 23 et 24 de la paroisse de Sainte-Anne, y compris les parcelles 1 et 2 du plan 9728 B. T. F. W., dans un secteur zoné « Autoroute Commercial »;

ATTENDU QUE la mise en valeur proposée comprend l'extension des services municipaux et la création d'une nouvelle voie publique qui sera nommée *Allée du Commerce Lane*;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve l'ordre de voirie n° 01-25 et le dossier de lotissement n° 4175-24-8998, sous réserve des conditions suivantes :

1. Que le promoteur fournisse un rapport géotechnique préparé par un ingénieur géotechnicien qualifié pour la zone prévue, identifiant les conditions des eaux souterraines, la composition du sol et les recommandations relatives à la conception des fondations;
2. Que le promoteur fournisse un plan technique de drainage et de conception des routes, y compris la construction de l'Allée du Commerce Lane, conformément aux normes de la M. R. de Sainte-Anne et approuvé par l'ingénieur municipal;
3. Que le promoteur conclue une entente de mise en valeur avec la Municipalité, portant notamment sur les points suivants :
  - a. la construction de l'Allée du Commerce Lane et toute amélioration routière nécessaire,
  - b. l'infrastructure de drainage,
  - c. l'éclairage public,
  - d. les dispositions relatives à la viabilisation du site,
  - e. les clôtures et toutes les autres exigences applicables en matière de zones tampons.
  - f. que la présence de la conduite de refoulement de la Ville de Sainte-Anne soit mentionnée dans l'entente de mise en valeur susceptible d'avoir une incidence sur les environs de la mise en valeur;
4. Que la servitude de drainage soit enregistrée sous une forme acceptable par la Municipalité;
5. Que le demandeur obtienne toutes les modifications nécessaires et paye les droits d'ordre de dérogation correspondants;
6. Que tout usage ou bâtiment non conforme soit mis en conformité avec les exigences de l'Arrêté sur le zonage municipal, à la satisfaction du cadre désigné;
7. Que le promoteur fournisse une copie numérique et une copie papier du plan de lotissement préparé par un arpenteur-géomètre du Manitoba, y compris les superficies des lots en acres pour toutes les zones planifiées proposées, ainsi qu'un certificat d'emplacement de bâtiment pour les projets de lots 8 et 9;
8. Que le nom de la route **Allée du Commerce Lane** soit clairement indiqué sur le plan de lotissement;
9. Que le promoteur paye les frais d'administration du lotissement applicables, soit 1 100 \$, conformément à l'Arrêté 21-2023;
10. Qu'un prélèvement de 2 000,00 \$ par lot créé soit versé à la Municipalité, soit un total de 18 000,00 \$;
11. Qu'un droit de 6 840,00 \$ soit payé à la Municipalité au lieu d'une réserve pour usage public ou à des fins scolaires, conformément au paragraphe 136(1) de la *Loi sur l'aménagement du territoire* et à la Politique n° 03-ADMIN. En cas de modification des plans de conception, la répartition entre les liquidités et les biens peut être revue, à condition que l'allocation de 10 % à des fins de réserve publique soit respectée dans le cadre de la politique.
12. Que tout document technique ou juridique relatif au lotissement soit soumis à l'examen de l'ingénieur-conseil et/ou du conseiller juridique de la municipalité;
13. Que tous les coûts liés au lotissement, notamment les frais juridiques, d'ingénierie et d'enregistrement, soient à la charge du promoteur.

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE, si le ministère des Transports et de l'Infrastructure du Manitoba (TIM) exige la fermeture de l'accès actuel à la cour des travaux publics de la M. R. à partir de la RPS 210, l'entente de mise en valeur contiendra des dispositions pour :

- Réaménager le terrain municipal concerné à la satisfaction de la Municipalité, en veillant à ce que le public et les services d'urgence continuent d'avoir accès à la conduite d'eau, au dépôt de Clean Farms, au dépôt de recyclage résidentiel et au parc-o-bus;
- Inclure, si nécessaire, le déplacement des services ou la construction d'autres points d'accès, tout en réduisant au minimum l'interaction entre les équipements lourds et les véhicules à passagers;
- Veiller à ce que tous les travaux connexes soient réalisés aux frais du promoteur, dans les délais impartis, avec l'approbation préalable de la Municipalité et sans perturber les activités municipales en cours.

**ADOPTÉE**

**ARRÊTÉS****Arrêté n° 2025-02 - Arrêté sur le prélèvement de taxes - 2<sup>e</sup> lecture**

2025-150

conseiller Sarrasin

conseiller Eros

IL EST RÉSOLU QUE l'Arrêté n° 2025-02 sur le prélèvement de taxes et le plan financier de 2025, soit adopté en deuxième lecture tel qu'amendé pour augmenter les subventions générales de 2025 de la somme de 15 000 \$ à être fournie par le fonds de réserve municipal général.

**ADOPTÉE****Arrêté n° 2025-02 - Arrêté sur le prélèvement de taxes - 3<sup>e</sup> lecture**

2025-151

conseillère Normandeau

conseiller Eros

IL EST RÉSOLU QUE l'Arrêté n° 2025-02 sur le prélèvement de taxes et le plan financier 2025 soit adopté en troisième et dernière lecture tel qu'amendé en 2<sup>e</sup> lecture.

CONSEILLER	EN FAVEUR	CONTRE	ABSTENTION	ABSENT
RICHARD PELLETIER, PRÉFET	X			
SARAH NORMANDEAU, QUARTIER 1	X			
KYLE WACZKO, QUARTIER 2	X			
PATRICK STOLWYK, QUARTIER 3	X			
BRAD INGLES, QUARTIER 4	X			
ROBERT SARRASIN, QUARTIER 5	X			
RANDY EROS, QUARTIER 6	X			

**ADOPTÉE****AFFAIRES NOUVELLES (suite)****Contrat de vente de terrain**

2025-152

conseiller Sarrasin

conseiller Stolwyk

ATTENDU QUE la résolution n° 2024-484 du conseil a autorisé la directrice générale à négocier avec un propriétaire foncier dans le D. U. L. de Richer sur une opportunité de développement économique, c'est-à-dire un lotissement et une acquisition de terrain;

ATTENDU QUE les propriétaires fonciers ont accepté les conditions et signé l'entente de vente de terrain tel que présenté;

IL EST RÉSOLU QUE le préfet et la directrice générale soient autorisés à ratifier l'entente de vente de terrain pour l'achat de terrains suite au lotissement du lot 3, plan 22760, tel que décrit dans l'entente, avec le dépôt associé autorisé à être libéré immédiatement;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE la direction soit autorisée à procéder à la demande de lotissement associée, et que le paiement de tous les coûts associés soit autorisé.

**ADOPTÉE****Rencontre avec Bob Lagassé**

La direction répondra.

**AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR - Aucun.**

**ORDRE DU JOUR PAR CONSENTEMENT**

2025-153

conseiller Stolwyk

conseillère Normandeau

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour par consentement, comprenant les 13 points suivants, soit adopté tel que distribué :

AMM - correspondance diverse

FCM - correspondance diverse

Manitoba Municipal Administrators

District hydrographique Seine-Rat-Roseau

réponse courriel de Bob Lagassé, objet : RPGC 12 et RPS 210

Villa Youville

Éco-Ouest

divers articles de presse

Province du Manitoba

Jour de la Terre au Canada

Aide à la réduction du volume et au recyclage des déchets (ARVRD)

sous-comité sud du CMRE

STARS

**ADOPTÉE**

À 20 h 45, la directrice des finances Tiana Bohémier quitte la réunion.

**HUIS CLOS**

2025-154

conseillère Normandeau

conseiller Ingles

IL EST RÉSOLU QUE le conseil suspende sa séance ordinaire afin de se réunir en comité plénier, à huis clos, à 20 h 45, pour discuter des questions d'application d'arrêtés et de questions qui en sont à l'étape préliminaire en vertu du paragraphe 152(3) de la *Loi sur les municipalités*.

**ADOPTÉE**

**FIN DU HUIS CLOS**

2025-155

conseiller Ingles

conseiller Stolwyk

IL EST RÉSOLU QUE cette réunion reprenne en session ordinaire à 21 h 05 et que toutes les informations discutées à huis clos soient gardées confidentielles jusqu'à ce qu'elles soient abordées à une réunion publique du conseil ou d'un comité.

**ADOPTÉE**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

2025-156

conseiller Waczko

conseiller Sarrasin

IL EST RÉSOLU QUE cette réunion ordinaire soit levée à 21 h 08.

**ADOPTÉE**

**PROCHAINE(S) RÉUNION(S)**

Réunion ordinaire de journée

14 mai 2025 à 09 h 00

Réunion ordinaire de soirée

28 mai 2025 à 18 h 00

---

Richard Pelletier  
préfet

---

Shelley Jensen, CMMA  
directrice générale